



Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2022-1-11

R Prefecture

PÉRIGORD-LIMOUSIN

Communauté de communes

024 242400752-20220217-2022\_1\_K\_1-DE Séance du 17 février 2022

Recu le 01/03/2022

Département de la

Publié le 03/2022

DORDOGNE

Arrondissement de  
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :  
Nantheuil

Date de la convocation et  
envoi de la note de  
synthèse :  
07/02/2022

Nombre de membres :  
En exercice : 38  
Présents : 31  
Pouvoirs : 3

Etaient présent(e)s

**Mesdames** : BOSREDON CURNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAUCHER Danielle, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick,

**Messieurs** : AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, RANOUIL Michel, SAERENS Grégory, SEDAN Francis, THOMAS Michel,

**Absents et excusés et procurations** : PRIVAT Pascal, (absent a donné pouvoir à Michèle FAURE), FRANCOIS Philippe (absent a donné pouvoir à an-Louis FA YE), CURNARIE Pascal (absent a donné pouvoir à Annick MAURUSSANE), COUTURIER Pierre-Yves, MEYNIER Patrick, VAURIAC Bernard

Paul MEYNIER a quitté la séance.

Monsieur Jean-Claude JUGE est désigné secrétaire de séance

### Pôle enfance à Thiviers : AMO T

#### Constat :

Une superficie utilisée actuelle de 734 m2 englobant 3 services (ALSH, Ludothèque et RPE) sur 4 sites différents

Donc coût de fonctionnement supplémentaire

Pas de visibilité de la ludothèque

#### Objectifs :

Répondre au projet de territoire sur l'axe *Pilier-Qualité de vie*

Un projet engagé pour les habitants, offrant un service public de qualité et participant à l'attractivité du territoire.

Un Projet adapté et fonctionnel.

Regrouper tous les services sur un même site pour une mutualisation des services, des moyens et des coûts de fonctionnement.

Amélioration de la Cohésion d'équipe : mutualisation de projets et d'actions pédagogiques

Un emplacement identifié et justifié, proche d'équipements sportifs et culturels (Parc à Thiviers)

Le Président certifie exécutoire le  
présent acte compte tenu de sa  
publication et de sa transmission  
Sous-Préfecture

Le Président  
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 24 février 2022  
Le Président,

Michel AUGEIX



## AR Prefecture

024-242400752-20220217-2022\_1\_11\_1-DE

Reçu le 01/03/2022

Publié le 01/03/2022

Les impacts sur le territoire :

- Donner une image positive et dynamique de notre territoire.
- Renforcer l'attractivité du territoire pour les nouveaux arrivants
- Développer le lien social :
- Outil : La Convention territoriale globale (CTG) mettre en œuvre un projet social de territoire partagé

Une étude de faisabilité a été faite par l'ATD proposant un plan et un chiffrage.

### Réhabilitation de l'accueil de loisirs de Jumilhac

#### Contexte :

Il nous est demandé par les services de l'état, après un contrôle, de changer l'accès sur cet accueil. En effet un même accès est prévu pour les enfants de l'accueil de loisirs et l'accueil tout public pour la médiathèque.

Les locaux sont actuellement insuffisants ne nous permettant pas d'accueillir le nombre d'enfants inscrits sur ce site. Nous sommes passés de 20 à 35 enfants en moyenne / jour.

Un bâtiment serait acquis par la commune de Jumilhac dans lequel des travaux de réhabilitation seraient entrepris pour une superficie de 164 m2.

Une étude de faisabilité sera à engager auprès de l'ATD.

#### Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **DECIDE d'engager une AMO T sur le projet de pôle enfance. Le montant de cet AMO est estimé à 8.800 € HT.**
- **DECIDE d'engager une AMO T sur le projet de réhabilitation de l'accueil de loisirs à Jumilhac. Le montant de cet AMO est estimé à 5.500 € HT.**

**33 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention**

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Prefecture

Le Président  
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 24 février 2022  
Le Président,

Michel AUGEIX

